

MAIRIE D'IZERON
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 30 janvier 2023

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, BITH Marie-Florence, CLERC Robert, FROMENT Roland, GAGNOUD Cyril, BAUDRU Carole, VITTET Sylvie, SARRAS-BOURNET Thierry, BOLLOT Hervé et BELLE Sébastien.

Absents excusés : AUJOUX Joëlle, ALLARD-LYONNE Julien et BOSSAN Florence.

Secrétaire de séance : BAUDRU Carole

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 12 *Aujoux donne pouvoir à Bith*

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 au Conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire liste l'ordre du jour du conseil :

- ONF présentation du bilan 2022 par M. Yohan GUEYDON et du projet un arbre/un habitant,
- Travaux de rénovation de l'église,
- Service urbanisme : convention de mise à disposition du Service communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme
- Atlas de la biodiversité, PNRV,
- Boulangerie : bilan et perspectives, CAUE
- Questions diverses.

I. ONF

Présentation du bilan de la forêt communal d'Izeron par Yohan GUEYDON, technicien forestier à l'ONF.

Présentation du projet « un arbre, un habitant en Isère » par Stéphanie PUTAT de l'Association des Communes Forestières.

II. Eglise

Monsieur le Maire informe que le toit et le clocher de l'église sont en mauvais état et doivent être rénovés.

Il présente l'étude réalisée par l'Ageden pour un projet de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église.

Une rencontre est également prévue le 6 mars prochain avec M. Pierrick DE VAUJANY, architecte du patrimoine.

III. Boulangerie

Le commerce de la Boulangerie a été placée en liquidation judiciaire. Le Conseil municipal décide de ne pas faire d'offre pour le rachat du matériel.

M. Yannick BRUN-COSME-BRUNY rappelle les dépenses engagées depuis le début des années 2000 sur les tènements immobiliers comprenant l'ancien bar, la boulangerie et la maison de M. Do Sacramento (plus de 500 000 €).

Une réunion est prévue le 20 mars avec le CAUE concernant le projet d'aménagement du village.

IV. Atlas de la biodiversité : PNRV

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche visant à acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour les élus, afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel de leur commune et d'associer les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Mme Marie-Florence BITH est en charge de ce dossier.

V. Convention de mise à disposition du Service communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention de mise à disposition du Service communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) signé le 20 juillet 2017.

Le SIAU a pour mission d'instruire au profit des communes conventionnées les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir tout dépôt de demande d'autorisation par voie électronique. La mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) constitue la réponse aux évolutions demandées par la loi.

Depuis l'instauration de la convention initiale et la mise en place du SIAU, il apparaît nécessaire de faire évoluer certaines clauses de la convention afin d'adapter celle-ci aux évolutions réglementaires, d'améliorer le service et de rendre plus équitable la répartition du coût du service entre les communes.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention au Conseil municipal et précise, entre autres, les nouvelles modalités de financement du service commun.

Après en avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré (vote pour : 11, vote contre : 0, abstention : 1 Froment R.), le Conseil municipal décide :

- D'approuver les nouvelles dispositions énoncées dans la convention de mise à disposition du SIAU jointe à la présente,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

VI. Divers

- Orange : une rencontre a eu lieu le 9 janvier avec le service élagage d'Orange concernant les problèmes de branches le long du réseau téléphonique.
- Repas des aînés le 19 février 2023
- Retour sur les vœux du Maire
- Sentiers de randonnée gérés par SMVIC : possibilité d'une convention pour faire entretenir les chemins par les employés communaux.
- Route Montchardon : 2 murs de soutènement ont été nettoyés par la société Hydrokarst. Le bureau d'étude Alpes Ingé a préconisé une limitation de tonnage à 19T sur cette route. Une rencontre sur place est prévue le 27 février avec Bernard Perazio.
- La tournée des chemins est prévue le 7 avril 2023
- Réunion le 13 février avec ECE pour l'aménagement de la Rue du 19 mars 1962.
- Proposition de création d'un club de pétanque sur Izeron.
- Yannick BRUN-COSME-BRUNY est nommé référent incendie.
- Commande de 2 panneaux « extinction nocturne de l'éclairage public ».

Monsieur le Maire clôt la séance close à 22h00.

La Secrétaire,

Carole BAUDRU



Le Maire,

David CHARBONNEL

